



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/20/13  
17 février 2015

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR  
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Vingtième réunion

Montréal, Canada, 25-30 avril 2016

Point 11 de l'ordre du jour provisoire\*

### **CINQUIÈME ÉDITION DES *PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE*, LIGNES DIRECTRICES POUR LES SIXIÈMES RAPPORTS NATIONAUX ET INDICATEURS POUR ÉVALUER LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

*Note du Secrétaire exécutif*

#### **I. INTRODUCTION**

1. La Conférence des Parties, dans sa décision XII/1, prie l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'étudier la portée, l'utilisation et les conclusions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* à la lumière des travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la Plateforme) sur une évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques, afin d'éviter les chevauchements avec ces derniers (paragraphe 19). Dans cette même décision, la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif d'élaborer une proposition de lignes directrices pour le sixième rapport national (paragraphe 9 a)) et de convoquer une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs relatifs au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (paragraphe 20 b)).

2. L'Organe subsidiaire a abordé quelques aspects de ces questions à sa dix-neuvième réunion et a adopté les recommandations XIX/4 (Indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique) et XIX/5 (Travaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la lumière du programme de travail 2014-2018 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et ses relations avec l'Organe subsidiaire chargé de l'application).

3. La présente note répond aux demandes de la Conférence des Parties dont il est question ci-dessus, à la lumière des orientations supplémentaires contenues dans les recommandations XIX/4 et XIX/5.

4. En ce qui concerne les *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, l'Organe subsidiaire, à sa dix-neuvième réunion, a examiné les enseignements tirés de la quatrième édition, ainsi que la manière dont les éditions successives des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* étaient liées et faisaient référence aux évaluations scientifiques et analyses de scénarios pertinentes, et tiraient des conclusions sur les modalités de la cinquième édition.

---

\* UNEP/CBD/SBSTTA/20/1/Rev.1.

5. L'Organe subsidiaire a recommandé que la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* fournisse un rapport final concis de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et un fondement pour le suivi au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion (recommandation XIX/5). L'Organe subsidiaire a aussi recommandé que la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* tire de l'information des sixièmes rapports nationaux, entre autres, à savoir les évaluations nationales des progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi ou les équivalents nationaux, une évaluation des indicateurs mondiaux et les évaluations mondiales et régionales de la diversité biologique et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que des produits supplémentaires tels que plusieurs évaluations à avancement rapide et l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres.

6. Dans ce contexte, et pour faire suite à la décision XIX/25 (paragraphe 5 e)), dans laquelle la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif de porter les produits de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à l'attention de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques aux fins d'examen, et afin que celui-ci puisse examiner le caractère pertinent des conclusions pour les travaux de la Convention et élaborer, selon qu'il convient, des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties, la présente note examine, dans la partie II, le rapport d'orientation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et son évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques mis au point à sa quatrième réunion plénière, en février 2016.

7. La présente note examine, à la partie III, l'évaluation des méthodes d'analyse des scénarios et de la modélisation de la diversité biologique et des services écosystémiques, un des premiers produits de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, mis au point par la Plateforme à sa quatrième plénière, en février 2016, et particulièrement pertinent à la préparation de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. D'autres produits pertinents de la réunion plénière de février 2016 de la Plateforme sont décrits dans un document informatif.

8. En ce qui concerne l'élaboration d'une proposition de lignes directrices pour le sixième rapport national (décision XII/1, paragraphe 9 a)), l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à sa dix-neuvième réunion, a prié le Secrétaire exécutif de prendre en considération les enseignements tirés des quatrième et cinquième rapports nationaux et les facteurs techniques tels que les délais, la forme et le contenu du sixième rapport national, tels que présentés dans les paragraphes 47 à 51 de la note du Secrétaire exécutif,<sup>1</sup> et d'inclure dans la proposition un point sur les expériences des Parties dans l'utilisation des outils destinés à évaluer l'efficacité de mesures spécifiques prises pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et l'étude du bien-fondé d'intégrer les questions entourant la diversité biologique au sein de chaque secteur et entre les secteurs, y compris les cadres politiques intersectoriels sur la diversité biologique et une évaluation de leur efficacité, des bonnes pratiques et des enseignements tirés (recommandation XIX/5, paragraphe 3).

9. La proposition sur les lignes directrices pour le sixième rapport national est contenue dans un addendum à cette note (UNEP/CBD/SBSTTA/20/13Add.1). La partie IV de cette note aborde les facteurs techniques ayant servi de fondement aux lignes directrices proposées. Cette note du Secrétaire exécutif sur le rapport national (UNEP/CBD/SBI/1/11) contient de l'information complémentaire sur les rapports nationaux ainsi qu'un projet de recommandations aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application, à sa première réunion.

---

<sup>1</sup> « Travaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la lumière du programme de travail 2014-2018 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques et rapport avec l'Organe subsidiaire chargé de l'application » (UNEP/CBD/SBSTTA/19/9).

10. En ce qui concerne les indicateurs du Plan stratégique, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, dans sa recommandation XIX/4, paragraphe 10 c), accueille le rapport du Groupe spécial d'experts techniques du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, prend note de la liste d'indicateurs génériques et spécifiques proposés pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique recensés par le Groupe, et prie de Secrétaire exécutif de faciliter un examen par des pairs de la liste et de la mettre à jour en conséquence, et d'élaborer des directives sur les indicateurs nationaux et les moyens de suivre les progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique découlant des travaux du Groupe spécial d'experts techniques. L'Organe subsidiaire a également demandé au Secrétaire exécutif de continuer à collaborer avec plusieurs organisations compétentes. Ces questions sont abordées dans la partie V de la présente note, et la liste d'indicateurs révisée est jointe en annexe.

11. La partie VI comprend le projet de recommandations aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

## **II. ÉVALUATION MONDIALE DE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES**

12. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, à sa quatrième réunion plénière, en février 2016, a mis au point le rapport d'orientation de son évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques, et a approuvé la réalisation de l'évaluation.<sup>2</sup>

13. L'évaluation mondiale évalue d'un œil critique l'état des connaissances sur les tendances passées, présentes et futures des interactions multiéchelles entre les personnes et la nature en utilisant le cadre de travail conceptuel<sup>3</sup> de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et en tenant compte des différents points de vue et réseaux de connaissances mondiaux. L'évaluation porte sur les questions suivantes :

a) Quel est l'état et quelles sont les tendances de la nature, des bienfaits de la nature pour les personnes, et les moteurs directs et indirects de changement?

b) Quelle est la contribution de la nature et des personnes à la mise en œuvre des objectifs de développement durable? Quel fondement de données peut être utilisé pour évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique?

c) Quel est l'avenir vraisemblable de la nature, des bienfaits de la nature pour les personnes et leur contribution à une bonne qualité de vie d'ici à 2050?

d) Quelle trajectoire et quels scénarios d'intervention par politiques relatifs à la nature, les bienfaits de la nature pour les personnes et leur contribution à une bonne qualité de vie peuvent mener à un avenir durable?

e) Quelles sont les occasions et les difficultés, ainsi que les choix offerts aux décideurs à tous les niveaux en ce qui a trait à la nature, les bienfaits de la nature pour les personnes et leur contribution à une bonne qualité de vie?

14. Cette évaluation se veut un complément et une contribution à la cinquième édition proposée des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. La date d'achèvement de cette évaluation sera

<sup>2</sup> Le rapport d'orientation est publié dans toutes les langues officielles des Nations Unies sur le site <http://www.ipbes.net>.

<sup>3</sup> Diaz et al (2015) A Rosetta Stone for Nature's Benefits to People, PLOS 13 1 publié sur le site <http://journals.plos.org/plosbiology/article?id=10.1371/journal.pbio.1002040>; et Diaz et al, 2015 The IPBES Conceptual Framework — connecting nature and people, Current Opinion in Environmental Sustainability, 14, Pages 1–16, publié sur le site <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S187734351400116X>. Voir également: <http://www.ipbes.net/conceptual-framework>.

déterminée de façon à représenter une source d'information pertinente pour l'évaluation des progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et l'examen de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et contribuer au suivi du Plan stratégique prévu à la quinzième réunion de la Conférence des Parties. L'évaluation devrait être approuvée à la septième réunion plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, au deuxième trimestre de 2019, et l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques examinera l'évaluation et ses conséquences sur les futurs travaux de la Convention à une réunion au cours du quatrième trimestre de l'année en question, avant la publication de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, comme indiqué dans la note du Secrétaire exécutif sur l'Évaluation des pollinisateurs, de la pollinisation et la production alimentaire (UNEP/CBD/SBSTTA/19/9) menée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

### **III. MÉTHODE DE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES POUR ÉVALUER LES SCÉNARIOS ET LES MODÈLES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES : CONSÉQUENCES POUR LA CINQUIÈME ÉDITION DES *PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE* ET AUTRES TRAVAUX AU TITRE DE LA CONVENTION**

15. La méthode d'évaluation des scénarios et des modèles de la diversité biologique et des services écosystémiques préparée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques vient d'être mise au point. Le sommaire pour les décideurs a été approuvé par la plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à sa quatrième réunion, à la fin février 2016, et le rapport complet a également été accepté.

16. L'évaluation fournit une orientation sur l'utilisation des scénarios et des modèles dans le cadre d'évaluations régionales, mondiales et thématiques menées au titre de la Plateforme, et à plus grande échelle. L'évaluation a pour but de fournir une orientation sur l'utilisation des scénarios et des modèles en tant que source d'information pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions dans divers contextes<sup>4</sup>.

17. Conformément à la recommandation XIX/4, la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* devrait être solidement axée sur les produits de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, plus particulièrement les produits de ses travaux sur l'analyse des scénarios et la modélisation de la diversité biologique et des services écosystémiques, ainsi que les évaluations thématiques et régionales, et l'évaluation mondiale. Par conséquent, la méthode d'évaluation devrait contribuer à diriger l'utilisation des scénarios et des modèles qui appuient la préparation de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*.

18. Comme suite à l'orientation précédente de la Convention qui encourage les Parties à mener des évaluations nationales ou locales de la diversité biologique et des services écosystémiques (décisions VIII/9 et X/2), l'information recueillie dans le cadre de la méthode d'évaluation devrait aussi s'avérer une

---

<sup>4</sup> Les « modèles » sont des descriptions qualitatives et quantitatives des principaux composants d'un système et de la relation entre ces composants. L'évaluation porte surtout sur les modèles décrivant les relations entre : i) les moteurs directs et indirects, ii) les moteurs directs et la nature et iii) la nature et les bienfaits de la nature pour les personnes. Les « scénarios » sont des représentations de l'avenir possible d'un ou plusieurs composants d'un système, en particulier dans l'évaluation des moteurs de changement de la nature et des bienfaits de la nature, y compris les choix de politiques et de gestion.

source d'information utile dans le cadre d'autres exercices d'évaluation infranationaux sur l'utilisation de scénarios et de modèles.

19. Le sommaire à l'intention des décideurs regroupe les conclusions dans trois messages de haut niveau :

a) Les scénarios et les modèles peuvent contribuer fortement à appuyer les politiques, même si plusieurs obstacles ont nui à leur utilisation très répandue à ce jour;

b) Il existe plusieurs méthodes et outils, mais ceux-ci doivent être jumelés attentivement aux besoins d'une évaluation donnée ou d'une activité d'appui à une décision, et appliqués avec soin, en tenant compte des incertitudes et de l'imprévisibilité associées aux projections réalisées à partir de modèles;

c) Une planification, des investissements et des activités de renforcement convenables, entre autres, pourraient surmonter les grands obstacles à l'élaboration et l'application des scénarios et modèles.

20. Les scénarios et les modèles jouent des rôles complémentaires où les scénarios décrivent l'avenir possible des moteurs de changement ou des interventions par politiques et les modèles transforment ces scénarios en conséquences prévues pour la nature et les bienfaits de la nature pour les personnes. Les contributions des scénarios et des modèles à l'élaboration de politiques et la prise de décisions sont habituellement médiées par une évaluation quelconque reposant idéalement sur de vastes connaissances, dont les connaissances des peuples autochtones et des communautés locales. Dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique, les scénarios et modèles préparés par la Plateforme pourraient ainsi contribuer à faire en sorte que les articles 8 j) et 10 c) de la Convention et l'Objectif 18 d'Aichi relatif à la diversité biologique soient ensuite intégrés à tous les éléments de la Convention et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

21. L'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a révélé que différents types de scénarios peuvent jouer un rôle important dans les grandes étapes du cycle des politiques : a) élaboration de l'ordre du jour, b) élaboration de politiques, c) application des politiques et d) examen des politiques. En ce qui concerne le rôle des scénarios dans le cadre de l'examen des politiques, plus particulièrement « l'évaluation rétrospective de la politique » (aussi nommée évaluation ex-post), la trajectoire observée de la politique mise en œuvre dans le passé est comparée aux scénarios qui auraient abouti à la cible visée. Une des plus grandes difficultés pour la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a été d'évaluer les résultats obtenus par rapport aux mesures entreprises, et aussi de les comparer aux résultats probables dans l'éventualité où les mesures n'auraient pas été entreprises (contre-factuels). L'évaluation rétrospective des politiques pourrait être un puissant outil d'appui à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques dans sa tâche d'évaluer l'efficacité des genres de mesures entreprises dans le respect des dispositions de la Convention (article 25 b)).

22. L'évaluation menée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a aussi révélé que des travaux plus poussés sont nécessaires afin que les responsables de politiques et les décideurs comprennent mieux les bienfaits et les limites de l'utilisation de scénarios et de modèles afin d'appuyer la prise de décisions. Il faut aussi faire participer les scientifiques, les responsables de politiques, les professionnels, les peuples autochtones et les communautés locales et autres à l'élaboration de scénarios et ainsi améliorer la transparence des hypothèses sous-jacentes et la compréhension des incertitudes et des limites des scénarios et des modèles, et des projections qui en découlent.

23. L'évaluation menée par la Plateforme a révélé que les échelles de temps et d'espace dans lesquelles les scénarios doivent être appliqués varient énormément selon les contextes de politique et décisionnels. Aucune série de scénarios et de modèles peut s'appliquer à toutes les échelles de temps et d'espace, et plusieurs applications exigeront l'établissement d'un lien entre divers scénarios et modèles portant sur des moteurs ou des interventions de politiques fonctionnant à différentes échelles. Ces questions ont été abordées dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*

en effectuant des extrapolations statistiques jusqu'en 2020 à partir d'ensembles de données de plus de 40 indicateurs ayant une série à long terme, en supposant que le processus sous-jacent demeure constant. Une analyse des différents moyens de réaliser la vision de 2050 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique en modélisant les résultats de différentes transformations dans les principaux secteurs de production sur la diversité biologique a été réalisée en complément. De telles combinaisons de scénarios de méthodes de modélisation seraient aussi à souhaiter pour la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, compte tenu de son double rôle d'évaluer la réalisation du Plan stratégique pour la diversité biologique jusqu'en 2020 et d'offrir une base stratégique pour la stratégie de suivi, y compris son alignement sur le programme de développement durable de 2030 et la vision de 2050.

24. L'évaluation menée par la Plateforme a souligné l'importance de saisir les occasions d'accroître la compatibilité des scénarios utilisés afin de soutenir la prise de décisions sur la diversité biologique et les changements climatiques, à savoir d'améliorer la cohérence des politiques et de favoriser une compréhension globale de l'interdépendance entre la diversité biologique et les changements climatiques, et les choix pour maximiser les bienfaits connexes des mesures prises au titre de l'un ou l'autre de ces programmes. Elle a indiqué que les scénarios du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques dans leur forme actuelle posent de nombreux défis pour une utilisation dans le contexte de la diversité biologique car ils reposent sur a) une série incomplète de moteurs directs et indirects nécessaires à la modélisation des conséquences sur la diversité biologique et les services écosystémiques, b) des stratégies d'adaptation et d'atténuation qui mettent l'accent sur les changements climatiques, parfois au détriment de la diversité biologique et des principaux aspects du bien-être humain et c) ils mettent l'accent sur les dynamiques mondiales à long terme (parfois sur des décennies ou des siècles) souvent incompatibles avec les scénarios à court terme et sous-mondiaux utilisés fréquemment pour la diversité biologique. Ainsi, l'évaluation suggère<sup>5</sup> que la Plateforme pourrait souhaiter encourager et travailler étroitement avec la communauté scientifique en général à l'élaboration d'une série scénarios multiéchelles souple et adaptable modulée avec précision à ses objectifs. Bien que ces travaux puissent vraisemblablement dépasser les critères qui sous-tendent l'élaboration actuelle d'autres scénarios, tels que les trajectoires socioéconomiques communes que catalyse actuellement le GIEC, ils pourraient tirer profit d'une étroite collaboration avec la communauté scientifique élaborant les trajectoires socioéconomiques communes.<sup>6</sup> La compatibilité des scénarios utilisés pour appuyer la prise de décisions sur la diversité biologique et les changements climatiques est particulièrement pertinente pour l'élaboration d'un plan stratégique de suivi au-delà de 2020.

25. L'évaluation menée par la Plateforme révèle également l'existence d'un large éventail de modèles pour évaluer les conséquences des scénarios des moteurs et des interventions par politiques sur la diversité biologique et les services écosystémiques, mais que des lacunes importantes subsistent, notamment dans a) les modèles qui créent un lien explicite entre les services écosystémiques et la diversité biologique, b) les modèles portant sur des processus écologiques dans des échelles d'espace et de temps pertinentes aux besoins des activités d'évaluation et de prise de décisions et c) l'anticipation des modèles, favorisant ainsi une mise en garde hâtive à propos des changements dans le point de cassure écologique et les changements de régime. De plus, les comparaisons entre les modèles pourraient améliorer l'interprétation des résultats de chacun de ces modèles.

26. L'évaluation a aussi indiqué que la plupart des évaluations et des conceptions et mises en œuvre des politiques tiennent à peine compte des liens entre la diversité biologique, le fonctionnement des écosystèmes et les services écosystémiques, ainsi que des liens entre les services écosystémiques et la qualité de vie. Toutes les avancées réalisées dans ces domaines au cours des prochaines années pourront également servir la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et répondre à

---

<sup>5</sup> 2<sup>e</sup> point d'orientation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

<sup>6</sup> Un atelier sur ces questions sera organisé en collaboration avec l'UNESCO et le Secrétariat de la CDB, en avril 2016.

certaines besoins techniques et scientifiques recensés par les Parties lors de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. L'organe subsidiaire pourrait sans doute souhaiter insister sur la nécessité de combler ces lacunes.

27. L'évaluation menée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques fournit également plusieurs points d'orientation scientifiques et politiques :

a) 1<sup>er</sup> point d'orientation : Les scientifiques et les professionnels des politiques pourraient veiller à ce que les types de scénarios, de modèles et d'outils de soutien aux politiques qu'ils utilisent correspondent exactement aux besoins de chacun des contextes de politique ou de décision;

b) 2<sup>e</sup> point d'orientation : La communauté scientifique, les responsables de politiques et les parties prenantes doivent envisager d'améliorer et d'appliquer à plus grande échelle les méthodes de scénarios participatifs afin d'améliorer la pertinence et l'acceptation des scénarios pour la diversité biologique et les services écosystémiques, notamment en élargissant l'intérêt à prédominance locale des méthodes participatives à des échelles régionales et mondiales;

c) 3<sup>e</sup> point d'orientation : La communauté scientifique pourrait prioriser de combler les lacunes des méthodes de modélisation des conséquences des moteurs et des interventions par politiques sur la diversité biologique et les services écosystémiques recensés dans l'évaluation;

d) 4<sup>e</sup> point d'orientation : La communauté scientifique pourrait envisager de développer des méthodes pratiques et scientifiques pour évaluer et communiquer les niveaux d'incertitude associés aux scénarios et aux modèles, et des outils pour appliquer ces méthodes aux évaluations et aux processus décisionnels;

e) 5<sup>e</sup> point d'orientation : Les détenteurs de données et les institutions pourraient vouloir améliorer l'accès aux sources de données bien documentées et travailler en étroite collaboration avec les communautés de la recherche et de l'observation (y compris les sciences citoyennes) et les communautés travaillant sur les indicateurs afin de combler les lacunes dans la collecte et l'offre de données;

f) 6<sup>e</sup> point d'orientation : Les capacités humaines et techniques pour l'élaboration de scénarios et de modélisations doivent être renforcées, notamment par la promotion d'un accès libre et transparent aux outils de création de scénarios et de modélisation, ainsi qu'aux données requises pour leur développement et leur essai;

28. Ces points sont habituellement conformes aux orientations élaborées au titre de la Convention, et l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter tenir compte et appuyer ou renforcer ces points.

#### **IV. FACTEURS TECHNIQUES LIÉS AUX LIGNES DIRECTRICES PROPOSÉES POUR LE SIXIÈME RAPPORT NATIONAL**

29. Dans sa recommandation XIX/5, l'Organe subsidiaire offre une orientation sur des questions spécifiques à inclure dans les lignes directrices proposées pour le sixième rapport national, dont une évaluation de l'efficacité des mesures entreprises et l'examen des préoccupations liées à l'intégration de la diversité biologique au sein des secteurs et entre ceux-ci.

30. Dans cette même recommandation, l'Organe subsidiaire recommande que la Conférence des Parties entreprenne la préparation de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, qui devrait comprendre, entre autres, une analyse cible par cible des progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique en utilisant une méthode transparente et reproductible.

31. À partir de cette orientation et des consultations avec les Parties, il est suggéré que le sixième rapport national :

a) Facilite l'autoévaluation par les pays des progrès accomplis en vue de la réalisation de chacun des objectifs nationaux relatifs à la diversité biologique établis en conformité au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et à partir de celle-ci, évalue la contribution du pays en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, en mettant l'accent sur les résultats obtenus;

b) Facilite le recensement des enseignements tirés, des besoins techniques, scientifiques et de capacité spécifiques, et les domaines dans lesquels des travaux plus poussés sont nécessaires;

c) Soutient l'évaluation de la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi relatif à la diversité biologique au moyen du cadre de remise des rapports financiers convenu à la décision XII/3.

32. Les rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention, ses questions intersectorielles et autres dispositions de la Convention seront vraisemblablement liés aux objectifs nationaux et aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique en tant que cadre organisationnel.

33. Les lignes directrices du sixième rapport national comprendront diverses questions à choix multiples ainsi que des occasions de présenter un exposé. Les Parties seront notamment invitées à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux ou des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique en utilisant une des cinq catégories possibles de progrès. Ceci facilitera le repérage des domaines dans lesquels le pays a réalisé le plus de progrès et les questions qui nécessitent plus d'attention. Ces catégories pourront aussi faciliter une évaluation des progrès en vue de la réalisation des objectifs à l'échelle mondiale, qui pourra être préparée aux fins d'examen subséquent par les Parties au cours de leurs réunions. Les catégories proposées sont d'ordre général et peuvent s'appliquer à différents types d'objectifs (qualitatifs et quantitatifs). À ce titre, les catégories indiquent la trajectoire actuelle des progrès et supposent que celle-ci demeurera inchangée entre le moment de l'évaluation et la date cible. Ces catégories de progrès proposées pour l'évaluation du rapport national sont conformes aux catégories utilisées dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Ce sont :<sup>7</sup>

a) *Sur la bonne voie pour dépasser l'objectif* : Une telle évaluation de l'objectif signifie que les mesures prises par le pays entraîneront le dépassement des critères et des seuils fixés pour cet objectif. En ce qui concerne les objectifs à éléments quantitatifs, cela signifie que le seuil prévu sera dépassé. Quant aux objectifs qualitatifs, cela signifie que les différentes mesures ou conditions pour atteindre l'objectif ont été dépassées;

b) *Sur la bonne voie pour atteindre l'objectif* : Cette catégorie signifie que les mesures prises et l'état actuel des questions abordées par cet objectif indiquent que l'objectif sera atteint à la date prévue;

c) *Des progrès ont été réalisés, mais à un rythme insuffisant* : Cette catégorie signifie que d'importants progrès ont été accomplis en vue de la réalisation de l'objectif depuis qu'il a été fixé. Les progrès peuvent se manifester sous forme de mesures prises ou d'améliorations réelles dans l'état des questions abordées. Cependant, bien que cette catégorie indique que la situation s'améliore, les progrès réalisés seront insuffisants pour atteindre l'objectif à la date prévue;

d) *Aucun changement notable* : Cette catégorie signifie qu'il n'y a eu aucun progrès ou progrès important dans la réalisation de l'objectif, ou aucune détérioration depuis l'établissement de l'objectif. Cette catégorie d'évaluation sous-entend qu'aucune mesure importante n'a été prise pour atteindre l'objectif;

e) *En régression par rapport à la cible* : Cette catégorie signifie que la situation que l'objectif tente de régler se détériore. Ce peut être parce qu'aucune mesure n'a été prise ou que les mesures prises ont été inefficaces ou encore, parce que les pressions sont plus fortes ou à cause d'autres changements dans les circonstances du pays.

---

<sup>7</sup> Les paragraphes 29 à 32 sont reproduits dans le document UNEP/CBD/SBI/1/11 (paragraphes 29 à 32)



34. Les catégories de progrès fournies par les pays serviraient surtout à suivre les changements au pays au fil du temps et fourniraient de l'information dans le cadre de l'évaluation mondiale des progrès dans la mise en œuvre. Les résultats ne devraient pas être utilisés pour comparer les pays à cause des différences dans les objectifs des pays et des interprétations potentiellement différentes des objectifs mondiaux ne comprenant pas d'éléments numériques.

35. Le choix de la catégorie à appliquer afin d'évaluer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif tient compte, dans la plupart des cas, de différents types d'information (indicateurs, examen de la documentation, consultation des parties prenantes, opinion d'experts, entre autres). De plus, l'information sur l'état ou les tendances de l'élément de l'objectif à l'étude ainsi que toutes les mesures prises doivent aussi entrer en ligne de compte en entreprenant l'évaluation. Il est important de tenir compte des mesures prises car il peut parfois s'écouler un certain temps entre le moment où la mesure est prise le moment où ses conséquences commencent à se manifester.

36. Le recours à différents types et sources d'information permet de mieux évaluer les progrès, mais peut aussi créer des difficultés à concilier les différentes sources de preuves. Voilà pourquoi la plupart des évaluations exigent un certain niveau d'interprétation, qui peut être mentionné dans l'évaluation en précisant le niveau de confiance que suscite l'évaluation. Trois niveaux de confiance sont proposés pour le sixième rapport national :

a) *Reposant sur des preuves complètes* : Ce niveau de confiance signifie qu'il existe des indicateurs et des sources d'information supplémentaires pour appuyer l'évaluation et que ceux-ci permettent l'évaluation de tous les éléments de l'objectif;

b) *Reposant sur des preuves partielles* : Ce niveau de confiance signifie qu'il existe certains indicateurs pour évaluer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif, mais que ces indicateurs ne permettent pas d'évaluer tous les éléments de l'objectif ou qu'ils comportent certaines limites. Par conséquent, d'autres sources d'information ont été consultées afin de combler les lacunes;

c) *Reposant sur peu de preuves* : Ce niveau de confiance signifie que les indicateurs pour évaluer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif sont rares ou inexistantes et que l'évaluation repose fortement sur d'autres types d'information conciliée avec l'opinion d'experts. Par conséquent, l'évaluation repose fortement sur l'opinion d'experts.

37. Les lignes directrices du sixième rapport national seront publiées en ligne et en fichier électronique téléchargeable. Un outil en ligne permettant aux Parties de préparer et de soumettre leur rapport national par voie électronique a été élaboré pour les Parties, afin de faciliter le processus de remise du rapport, et les Parties sont libres de l'utiliser si elles le souhaitent. L'outil de communication du rapport en ligne facilitera les consultations internes car l'information préliminaire ne pourra être consultée que par les utilisateurs nationaux et ce, jusqu'à sa publication formelle. L'outil de communication du rapport en ligne permet aussi aux Parties qui le désirent à ne rendre disponibles que certaines parties de leur rapport à mesure qu'elles sont prêtes ou à l'achèvement du rapport complet seulement. Les rapports non transmis par voie électronique seront mis à disposition par le Secrétariat afin de rendre tous les rapports accessibles et d'en faciliter l'analyse.

38. Le document UNEP/CBD/SBI/1/11 contient de plus amples renseignements sur les progrès dans le développement de l'outil de communication des rapports en ligne.

39. Le projet de lignes directrices pour le sixième rapport national est émis en tant qu'addendum à la présente note (UNEP/CBD/SBSTTA/20/13/Add.1). Il est aussi disponible aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application, à sa première réunion, (UNEP/CBD/SBI/1/11/Add.1) et est offert en accompagnement d'une note sur les rapports nationaux qui contient une recommandation sur la question (UNEP/CBD/SBI/1/11). L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter fournir des orientations techniques sur les lignes directrices en guise de contribution à la préparation des recommandations de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Ce faisant, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter aborder spécifiquement les questions de la transparence, de l'objectivité et de la reproductibilité des autoévaluations des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs

nationaux ou d'objectifs équivalents, ainsi que les méthodes pour évaluer l'efficacité des mesures prises, et les transmettre à l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

## V. INDICATEURS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

### A. Liste des indicateurs mondiaux

40. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a examiné, à sa dix-neuvième réunion, un document sur les Indicateurs relatifs au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/19/5) préparé à partir des travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs relatifs Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique réuni à Genève, en Suisse, du 14 au 17 septembre 2015.

41. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, dans sa recommandation XIX/4, a pris note de la liste d'indicateurs génériques et spécifiques relatifs au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique proposée préparée par le Groupe spécial d'experts techniques et a demandé que la liste, ainsi que l'information sur la source de l'indicateur et ses données sous-jacentes soit examinées par des pairs en appliquant les critères suivants : leur utilisation dans les *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, le bien-fondé de les communiquer et la possibilité de regrouper ou de subdiviser les données utilisées.

42. En réponse à cette demande, le Secrétaire exécutif a émis la notification 2015-130, datée du 19 novembre 2015, invitant les correspondants nationaux de la CDB, les correspondants nationaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, le correspondant national principal au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, les correspondants nationaux sur l'accès et le partage des avantages et les organisations compétentes, y compris les secrétariats des conventions liées à la diversité biologique, les peuples autochtones et les communautés locales, et les membres du n relatif aux indicateurs de biodiversité, à transmettre les commentaires des examens par les pairs de la liste d'indicateurs proposée.

43. Neuf propositions des Parties<sup>8</sup> et vingt-sept propositions d'organisations<sup>9</sup> avaient été reçues au 10 février 2016. Celles-ci ont été prises en compte dans la préparation de la liste des indicateurs révisée.

44. La liste des indicateurs proposée a été peaufinée à la lumière des commentaires sur l'examen reçus. Ces indicateurs relatifs au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, ainsi que l'information supplémentaire sur les critères demandée par l'Organe subsidiaire, sont joints en annexe à la présente note.

### B. Alignement des indicateurs avec les indicateurs des objectifs de développement durable et les indicateurs des autres Conventions de Rio

45. Le rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs relatifs au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique précise que la liste des indicateurs doit comprendre tous les indicateurs convenus pour les Objectifs de développement durable afin de maximiser la correspondance et

---

<sup>8</sup> Canada, Chine, Finlande, Inde, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union européenne.

<sup>9</sup> Musée d'Australie, Conservation International, Conseil de recherche mixte de l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fondazione Edmund Mach, Forest Peoples Programme, Amis de la Terre – Europe, Centre allemand de recherche intégrative sur la biodiversité (iDiv), Coalition mondiale des forêts, Université Harvard, Consortium de l'ICCA, Conseil indien de recherche sur les forêts et l'éducation, Institut de recherche pour le développement (IRD), Initiative internationale sur l'azote, Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS), UICN, Morton Arboretum, Museo delle Scienze, Le Musée d'histoire naturelle, l'Organisation de coopération et de développement économiques, Université de l'État de la Pennsylvanie, Société royale de protection des oiseaux, Bureau des affaires juridiques de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies (DOALOS/OLA), Université d'Auckland, Université du Michigan, Whitley Wildlife Conservation Trust, Wildlife Conservation Society et l'Association mondiale des jardins zoologiques et aquariums

les synergies, et de cibler les efforts de suivi. L'état de développement des indicateurs des objectifs de développement durable figurant sur la liste est présenté selon l'information de base préparée pour la quarante-septième session de la Commission de statistique des Nations Unies. Une colonne précisant l'état est incluse. Conformément aux conclusions de la quarante-septième session de la Commission et aux travaux subséquents du Groupe d'experts interagences, les indicateurs finalement convenus seront indiqués sur la liste.

46. Dans sa décision 9/COP.12 sur l'utilisation des synergies dans les conventions de Rio et la promotion des partenariats avec d'autres agences et organes internationaux, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification propose d'utiliser trois indicateurs de progrès terrestres pour préparer les rapports au titre des conventions de Rio. Une réunion d'experts a été organisée conjointement par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la CDB et la FAO, en collaboration avec le Groupe consultatif scientifique et technique du FEM, afin de développer une méthodologie pour ces indicateurs (Washington, D.C., États-Unis d'Amérique, 25-26 février 2016) en guise de contribution à l'objectif 15.3 des objectifs de développement durable et aux fins d'utilisation par chacune des conventions.

### **C. Orientation sur l'utilisation des indicateurs nationaux et méthodes pour suivre les progrès**

47. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a aussi demandé l'élaboration d'une orientation sur l'utilisation des indicateurs et des méthodes nationaux pour suivre les progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et a fourni une orientation sur le processus de préparation, les sources d'information et la communication de cette orientation.

48. En conséquence, un document d'orientation a été préparé en collaboration avec les membres du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité. Il développe les conclusions de la réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs relatifs au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les documents préparés pour cette réunion, et il tient compte de l'information fournie dans les 156 cinquièmes rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique

49. En conséquence de l'examen de l'information fournie dans les cinquièmes rapports nationaux, le document indique que la plupart des Parties utilisent au moins quelques indicateurs dans leurs rapports nationaux et reconnaît que le niveau d'utilisation varie énormément :

a) Les indicateurs utilisés dans les rapports nationaux représentent une combinaison des indicateurs de résultats ou de conséquences (les indicateurs qui mesurent le changement dans l'état de la diversité biologique) et des indicateurs de procédé (ceux qui mesurent les mesures prises);

b) La série complète d'indicateurs a été utilisée et mentionnée dans certains rapports, mais dans la plupart des cas, les indicateurs ont été utilisés de façon moins systématique;

c) La plupart des indicateurs utilisés ne sont pas propres à la diversité biologique;

d) Les indicateurs liés aux processus régionaux ont été utilisés dans plusieurs rapports;

e) L'utilisation des indicateurs varie selon les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. L'utilisation des indicateurs est plus fréquente pour les Objectifs 5, 11 et 12, tandis que peu de Parties ont utilisé des indicateurs pour évaluer les progrès en vue de la réalisation des Objectifs 2, 3, 13, 16, 17, 18 et 19.

50. Le document propose ensuite des exemples des indicateurs utilisés pour chaque Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique. Il faut préciser que bien que le nom des indicateurs soit semblable, il y a des différences au niveau de la méthode, des valeurs de référence et des définitions.

51. Le document précise que plusieurs méthodes sont utilisées pour suivre et évaluer les progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique, à savoir l'utilisation d'indicateurs quantitatifs, le recours aux opinions d'experts, la consultation des parties prenantes et les études de cas. La plupart des Parties ont combiné plusieurs de ces méthodes afin d'évaluer les progrès dans la réalisation

des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et leurs objectifs nationaux relatifs à la diversité biologique.

52. Presque toutes les évaluations des progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ont été préparées à partir d'information provenant de diverses sources en plus des indicateurs avant d'en arriver à leurs conclusions. L'information contenue dans les rapports nationaux laisse entendre que les Parties ont tendance à faire une utilisation pragmatique de l'information en consultant de nombreuses sources d'information et en utilisant l'information de la meilleure façon possible afin de tirer leurs conclusions sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

53. Il importe aussi de préciser qu'il existe déjà de nombreuses orientations sur l'élaboration et l'utilisation des indicateurs nationaux et des systèmes de suivi. Par exemple, le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité a lui-même élaboré une trousse à outils pour l'élaboration d'indicateurs nationaux.<sup>10</sup>

54. L'*Orientation sur l'utilisation des indicateurs et des méthodes nationaux pour suivre les progrès* est présenté dans un document informatif (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/34).

## VI. RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

55. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter adopter une recommandation qui ressemble à ce qui suit, en complément des recommandations XIX/4 et XIX/5 :

### *L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. *Se réjouit* de la décision de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, à sa quatrième réunion plénière, en février 2016, d'entreprendre une évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques, en prenant note que cette évaluation a pour but de contribuer et d'être un complément à la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, en offrant de l'information d'intérêt pour l'évaluation des progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et de contribuer au suivi du Plan stratégique 2011-2020 qu'entreprendra la Conférence des Parties à sa quinzième réunion;

2. *Se réjouit* de l'achèvement de l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la diversité biologique et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et de l'approbation du Sommaire à l'intention des responsables de la politique de la plénière de la Plateforme;

3. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements, les organisations compétentes, les parties prenantes et les communautés autochtones et locales à utiliser les modèles et scénarios et à contribuer à leur avancement et leur application afin de soutenir la prise de décisions, et à envisager d'améliorer et d'appliquer à plus grande échelle les méthodes de scénarios participatifs afin d'accroître la pertinence et l'acceptation des scénarios pour la diversité biologique et les services écosystémiques;

4. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, dont les organisations de financement, à appuyer les efforts pour le renforcement des capacités humaines et techniques afin de répondre aux besoins de développement de scénarios et de modélisation, et à favoriser l'accès libre et transparent aux outils de développement de scénarios et de modélisation, et aux données requises pour leur développement et leur mise à l'essai;

5. *Encourage* la communauté scientifique à :

---

<sup>10</sup> Voir - <http://www.bipindicators.net/nationalindicatordevelopment>

a) Éliminer les principales lacunes dans leurs méthodes de modélisation des conséquences des scénarios et des interventions par politiques sur la diversité biologique et les services écosystémiques recensés dans l'évaluation;

b) Élaborer des méthodes pratiques et efficaces pour évaluer et communiquer les niveaux d'incertitude associés aux scénarios et aux modèles, de même que des outils pour appliquer ces méthodes aux évaluations et aux processus décisionnels;

6. *Encourage* les détenteurs de données et les institutions à améliorer l'accès aux sources de données bien documentées et à travailler en étroite collaboration avec les communautés de la recherche, de l'observation (y compris les sciences citoyennes) et des indicateurs afin de combler les lacunes dans la collecte et l'offre de données;

7. *Encourage* la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à favoriser une collaboration accrue entre les communautés scientifiques travaillant sur les scénarios et les modèles, et prie le Secrétaire exécutif d'encourager lui aussi de telles collaborations;

8. *Recommande* que la Conférence des Parties

a) *Accueille* le rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs relatifs au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;

b) *Prenne note* de la liste actualisée des indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;

c) *Insiste* pour que les indicateurs procurent un cadre de travail souple que les Parties peuvent adapter, si nécessaire, selon leurs priorités et circonstances nationales;

d) *Se réjouit* de l'alignement des indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique aux objectifs de développement durable et autres procédés pertinents;

e) *Décide* que les indicateurs doivent faire l'objet d'un examen permanent en vue l'intégration future d'autres indicateurs pertinents.

## Annexe

## INDICATEURS GÉNÉRIQUES ET SPÉCIFIQUES POUR ÉVALUER LES PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, COMPRENANT UNE ÉVALUATION DE LEURS CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Le tableau ci-dessous propose une série d'indicateurs pour la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Il contient des indicateurs génériques et spécifiques. Les indicateurs génériques portent sur les types de problèmes pouvant faire l'objet d'un suivi, tandis que les indicateurs spécifiques sont en fait des indicateurs opérationnels pouvant servir à suivre les tendances de changement dans les problèmes en question. Le tableau ne comprend que les indicateurs existants ou activement en voie de développement. La conformité des indicateurs spécifiques à une série de critères est précisée. Ces critères sont la disponibilité de l'indicateur, sa pertinence aux fins de communication, la possibilité de regroupement ou de séparation des données utilisées et son utilisation dans la troisième ou la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. La source de l'indicateur est également précisée.

Le tableau comprend également des indicateurs proposés par les Nations Unies pour les objectifs de développement durable (ODD)<sup>11</sup>. Des changements aux objectifs de développement durable pourraient être nécessaires à la lumière des résultats de la 47<sup>e</sup> session de la Commission de statistique des Nations Unies.

La plupart des indicateurs de la série s'appliquent à plusieurs Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Chaque indicateur n'y figure cependant qu'une seule fois afin de limiter la taille du tableau, où chaque indicateur est fourni en fonction de l'Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique auquel il s'applique le plus. Aucun indicateur spécifique n'a été fourni pour certains indicateurs génériques. Cette situation met en évidence une lacune à combler.

Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique	Indicateur générique	Indicateur spécifique	Disponible en ce moment (X) ou en activement en voie de développement (Y)	Facile à communiquer	L'indicateur mondial peut être séparé afin de créer un indicateur national ou être un regroupement de données nationales	Les données nationales sont regroupées afin de former un indicateur national	Utilisé dans la 3 <sup>e</sup> ou 4 <sup>e</sup> édition des <i>Perspectives mondiales de la DB</i>	Indicateur des objectifs de développement durable (ODD) proposé	Source
Objectif 1 : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la	Tendances en matière de sensibilisation et d'attitudes à l'égard de la diversité biologique	Baromètre de la diversité biologique	X	X		X	X		UEBT
		Intérêt manifesté en ligne à l'égard de la diversité biologique (Tendances Google)	X		X	X	X		Google trends
		Sondage mondial des visiteurs de WAZA	X						WAZA

<sup>11</sup> La liste courante des indicateurs proposés pour les objectifs de développement durables, qui seront examinés pendant la quarante-septième session de la Commission de statistique des Nations Unies, du 8 au 11 mars 2016, est publiée sur le site <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/>.

conserver et l'utiliser de manière durable									
	Tendances en matière d'engagement public envers la diversité biologique	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>							
Objectif 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.	Tendances en matière d'intégration des mesures des stocks et de l'approvisionnement du capital naturel dans la comptabilité nationale	Nombre de pays mettant en œuvre des comptes de ressources naturelles, sauf pour l'énergie, au sein du système de comptabilité environnementale et économique (SCEE)	X	X		X	X		Division de statistique de l'ONU, Banque mondiale
	Tendances en matière du nombre de pays ayant évalué la valeur de la diversité biologique, conformément à la Convention	Progrès en vue de la réalisation des objectifs nationaux concernant l'Objectif 2 d'Aichi relatif à la diversité biologique du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (indicateur proposé pour l'objectif 15.9 des ODD)						X	
	Tendances en matière d'intégration de la diversité biologique et des services écosystémiques dans les politiques sectorielles et de développement	Nombre de pays ayant intégré la diversité biologique à leurs plans nationaux de développement, leurs stratégies de réduction de la pauvreté ou autres plan de développement clé	X	X		X	X		Roe D. (2010)
Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts	Tendances en matière du nombre et de la valeur des mesures d'encouragement, dont les subventions, néfastes pour l'environnement éliminées, réformées ou éliminées graduellement	Tendances en matière d'éléments potentiellement néfastes du soutien gouvernemental à l'agriculture (estimations du soutien produites)	X	X	X	X			OCDE
		Tendances en matière d'éléments potentiellement néfastes du soutien gouvernemental à la pêche	Y						OCDE
		Estimation du soutien aux producteurs (indicateur proposé pour l'objectif 2.b des ODD)						X	

défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales		Subventions à l'exportation agricole (indicateur proposé pour l'objectif 2.b des ODD)					X			
	Tendances en matière de développement et d'application des mesures d'encouragement pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	Nombre de pays possédant des instruments nationaux sur les taxes, droits et frais pertinents pour la diversité biologique	Y							OCDE
		Nombre de pays possédant des instruments nationaux sur les programmes REDD+	X			X	X			Programme REDD de l'ONU
		Nombre de pays possédant des instruments nationaux pour des programmes de permis commerciaux pertinents à la diversité biologique	Y							OCDE
Objectif 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.	Tendances en matière de risques d'extinction et de population d'espèces utilisées, y compris les espèces commerciales	Indice de la Liste rouge (conséquences de l'utilisation)	X	X	X		X		UICN, BirdLife International et autres partenaires de la Liste rouge	
		Pourcentage de pays de catégorie 1 dans la CITES	X			X	X		CITES	
		*Indice de la Liste rouge pour les espèces commerciales	X	X	X					UICN, BirdLife International et autres partenaires de la Liste rouge
		*Proportion de la vie sauvage braconné ou ayant fait l'objet d'un trafic illicite (indicateur proposé pour l'objectif 15.7 des ODD)						X		
	Tendances en matière d'utilisation des ressources naturelles et/ou des concepts connexes	Empreinte écologique	X	X	X	X	X			Global Footprint Network
		Empreinte matérielle (EM) et EM per capita, par PIB (indicateur proposé pour les objectif 8.4 et 12.2 des ODD)						X		



		Consommation matérielle intérieure (CMI) et CMI per capita, par PIB (indicateur proposé pour les objectifs 8.4 et 12.2 des ODD)						X	
		Nombre de pays ayant un plan national de consommation et de production durables (CPD), ou dont le CPD est intégré aux politiques nationales en tant que priorité ou de cible (indicateur proposé pour l'objectif 12.1 des ODD)						X	
	Limites écologiques évaluées en fonction de la production et de la consommation durables	Appropriation humaine de la productivité primaire nette	X		X	X	X		Krausman et al (2013)
		Appropriation humaine de l'eau douce (empreinte de l'eau)	X			X	X		Centre de recherche mixte
		Changement dans l'efficacité de l'utilisation de l'eau au fil du temps (indicateur proposé pour l'objectif 6.4 des ODD)						X	
		Niveau de stress de l'eau : retrait de l'eau douce par rapport aux ressources d'eau douce disponibles (indicateur proposé pour l'objectif 6.4 des ODD)						X	
	Tendances en matière de diversité biologique des villes	Nombre de villes appliquant l'indice de biodiversité des villes et faisant rapport sur celui-ci	Y						Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
		Rapport du taux de consommation des terres par rapport au taux d'accroissement de la population (indicateur proposé pour l'objectif 11.3 des ODD)						X	
	Tendances en matière de la mesure dans laquelle la valeur de la diversité biologique et des services écosystémiques est intégrée dans la comptabilité et les rapports des organisations	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>							
Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme	Tendances en matière d'étendue	Tendances en matière d'étendue des forêts (couverture arborée)	X	X	X				Hansen et al

d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.	des forêts	Superficie des forêts en tant que pourcentage de la superficie terrestre totale (indicateur proposé pour l'objectif 15.1 des ODD)	X	X	X	X		X	FAO
		Proportion de sites importants pour la diversité biologique terrestre et d'eau douce recouverte d'aires protégées, par type d'écosystème (indicateur proposé pour l'objectif 15.1 des ODD)						X	
		Progrès accomplis en vue de la gestion durable des forêts (indicateur proposé pour l'objectif 15.2 des ODD)						X	
	Tendances en matière de superficie des habitats naturels autres que les forêts	Changement dans l'étendue des écosystèmes relatifs à l'eau au fil du temps (indicateur proposé pour l'objectif 6.6 des ODD)	X	X				X	ONU Eau
		Superficie de l'habitat naturel (superficie de la terre moins les milieux urbains et agricoles)	X				X		Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas (PBL)
	Tendances en matière de fragmentation des forêts et autres habitats naturels	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>							
	Tendances en matière de dégradation des forêts et autres habitats naturels	Indice des habitats de la diversité biologique	Y						CSIRO
		Proportion des terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres (indicateur proposé pour l'objectif 15.3 des ODD)	Y					X	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
	Tendances en matière de risques d'extinction et de population d'espèces spécialisées de l'habitat pour chacun des principaux types d'habitats	Indice de la Liste rouge (spécialistes des forêts)	X	X	X				UICN, BirdLife International et autres partenaires de la Liste rouge
		Living Planet Index (spécialistes des forêts)	Y						WWF/ZSL

		Indice des habitats des espèces	Y						Réseau de veille de la diversité biologique	
Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.	Tendances en matière de pêche durable certifiée	Tendances en matière de pêche du Marine Stewardship Council	X	X	X			X	Marine Stewardship Council	
	Tendances en matière de proportion des espèces épuisées, ciblées et de prise accessoire visée par un plan de récupération	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>								
	Tendances en matière de risque d'extinction et de population d'espèces ciblées et de prise accessoire	Indice de la Liste rouge (espèces aquatiques récoltées)		Y						UICN et autres partenaires de la Liste rouge
		Indice de la Liste rouge (conséquences de la pêche)		X	X	X			X	UICN, BirdLife International et autres partenaires de la Liste rouge
		Living Planet Index (tendances en matière d'espèces ciblées et de prise accessoire)		Y						WWF/ZSL
	Tendances en matière de pêche	Efforts mondiaux de chalutage par le fond		X	X				X	Institut de la pêche et des océans de l'Université de la Colombie-Britannique
		Progrès accomplis par les pays quant au niveau de mise en œuvre d'instruments internationaux pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (indicateur proposé pour l'objectif 14.6 des							X	

		ODD)							
	Tendances en matière de proportion des poissons au-delà des limites biologiques sécuritaires	Proportion des stocks de poissons à l'intérieur des limites biologiquement durables (indicateur proposé pour l'objectif 14.4 des ODD)	X	X	X	X	X	X	FAO
	Tendances en matière de prise par unité d'effort	Estimation des prises de poissons et des activités de pêche	X		X				Institut de la pêche et des océans de l'Université de la Colombie-Britannique
		Progrès accomplis par les pays quant au niveau d'application d'un cadre légal/réglementaire/de politique/institutionnel qui reconnaît et protège les droits d'accès à la pêche de petite envergure (indicateur proposé pour l'objectif 14.b des ODD)						X	
Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.	Tendances en matière de proportion des aires agricoles faisant l'objet de pratiques durables	Aires de culture agricole de production biologique	X	X	X			X	Fondation internationale de la culture biologique (IFOAM)
		Aires agricoles servant à l'agriculture écologique	X		X	X	X		FAO
		Proportion des terres agricoles utilisées pour une agriculture productive et durable (indicateur proposé pour l'objectif 2.4 des ODD)	X					X	FAO
	Tendances en matière de risques d'extinction et de population d'espèces associées aux écosystèmes agricoles	Indice des oiseaux sauvages des oiseaux de terres agricoles / Living Planet Index (spécialistes des terres agricoles)	X	X	X	X	X		BirdLife International /EBCCC

	Tendances en matière de proportion de la production en aquaculture faisant l'objet de pratiques durables	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>							
	Tendances en matière de superficie de production forestière faisant l'objet de pratiques durables	Proportion de la superficie de production forestière où la production est certifiée par le FSC et le FEPC	X	X	X	X	X		FSC/PEFC
Progrès accomplis en vue d'une gestion durable des forêts (indicateur proposé pour l'objectif 15.2 des ODD)		Y					X	FAO	
Indice des oiseaux sauvages pour les oiseaux spécialistes des forêts / Living Planet Index (spécialistes des forêts)		X	X	X	X	X		BirdLife International /EBCCC	
	Tendances en matière de risques d'extinction et de population d'espèces spécialistes des forêts dans les forêts de production	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>							
Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique	Tendances en matière de polluants	Tendances en matière d'émissions de NOx	X	X	X	X	X		Initiative internationale sur l'azote
		Tendances en matière d'émissions de SAOx	X	X	X	X			Initiative internationale de l'azote
		Tendances en matière d'émissions de POP	X	X	X	X			Convention de Stockholm
		Tendances en matière d'émissions de mercure	X						PNUE
		Tendances en matière d'utilisation de pesticides	X	X	X	X	X		FAO
		Indice de l'eutrophisation des côtes et de la densité des débris de plastique flottants (indicateur proposé pour l'objectif 14.1 des ODD)						X	
		Taux de mortalité attribué à la pollution domestique et de l'air ambiant (indicateur proposé pour l'objectif 3.0 des ODD)						X	

		Taux de mortalité attribuable à de l'eau insalubre, un assainissement insalubre et un manque d'hygiène (exposition à des services WASH insalubres (indicateur proposé pour l'objectif 3.9 des ODD)						X	
		Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel (indicateur proposé pour l'objectif 3.9 des ODD)						X	
	Tendances en matière de risques d'extinction et de population à cause de la pollution	Indice de la Liste rouge (conséquences de la pollution)	X	X	X		X		UICN BirdLife International et autres partenaires de la Liste rouge
	Tendances en matière d'écosystèmes touchés par la pollution	Indice de la qualité de l'eau pour la diversité biologique	X				X		GEMS Eau PNUE
	Tendances en matière de niveaux de nutriments	Tendances en matière de dépôts d'azote	X	X	X				Initiative internationale sur l'azote
		Perte d'azote réactif dans l'environnement	X	X	X	X	X		Initiative internationale sur l'azote
		Tendances en matière de surplus d'azote	X	X	X		X		Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas (PBL)
		Proportion des plans d'eau dont l'eau ambiante est de bonne qualité (indicateur proposé pour l'objectif 6.3 des ODD)						X	
		Pourcentage des eaux usées traitées de manière sécuritaire (indicateur proposé pour l'objectif 6.3 des ODD)						X	
Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces	Tendances en matière de	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>							

exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.	signalement et de priorisation des espèces exotiques envahissantes								
	Tendances en matière de répartition et de populations d'espèces exotiques envahissantes	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>							
	Tendances en matière d'éradication des espèces exotiques envahissantes prioritaires	Tendances en matière d'éradication d'espèces exotiques envahissantes vertébrées	X						Groupe des espèces envahissantes spécialistes de l'UICN, Conservation des îles
	Tendances en matière de risques d'extinction et de population découlant des conséquences des espèces exotiques envahissantes	Indice de la Liste rouge (conséquences des espèces exotiques envahissantes)	X	X	X			X	UICN, BirdLife International et autres partenaires de la Liste rouge
	Tendances en matière de conséquences des espèces exotiques envahissantes sur les écosystèmes	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>							
	Tendances en matière de nombre d'espèces exotiques introduites et d'événements d'établissement	Tendances en matière de nombre d'événements d'introduction d'espèces exotiques envahissantes	X	X	X	X	X		ISSG
	Tendances en	Proportion des pays ayant adopté des lois nationales	X				X	X	X

	matière de mise en œuvre de politiques de réponse pour la prévention de l'introduction et de l'établissement d'espèces exotiques envahissantes	pertinentes et profitant de ressources adéquates pour prévenir ou contrôler les espèces exotiques envahissantes (indicateur proposé pour l'objectif 15.8 des ODD)							des spécialistes sur les espèces envahissantes du SSC de l'UICN, Université Monash, BirdLife International, Université Concordia
Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.	Tendances en matière de l'étendue et de l'état des récifs coralliens	Tendances en matière de couverture de corail vivant	X	X	X		X		Mumby et al
	Tendances en matière de risques d'extinction et de populations de coraux et d'espèces dépendant des coraux	Indice de la Liste rouge (espèces de coraux hermatypiques)	X	X	X		X		UICN et autres partenaires de la Liste rouge
	Tendances en matière de pressions exercées sur les récifs coralliens	Taux moyen d'acidité marine (Ph) mesuré à la série convenue de stations d'échantillonnages représentatifs (indicateur proposé pour l'objectif 14.3 des ODD)						X	
	Tendances en matière de réponses pour réduire la pression exercée sur les récifs coralliens	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>							
	Tendance en matière de l'étendue et de l'état des autres écosystèmes vulnérables affectés par les changements climatiques ou l'acidification des	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>							





les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.		des aires marines (indicateur proposé pour l'objectif 14.5 des ODD)							PNUE et UICN
	Tendances en matière d'aires d'importance pour la diversité biologique conservées	Superficie des aires protégées dans les aires d'importance pour la diversité biologique (y compris les aires d'importance pour les oiseaux et la diversité biologique et les sites de l'Alliance zéro extinction)	X	X	X	X	X		BirdLife International /UICN/AZE
		Chevauchement des aires protégées et de la diversité biologique	X	X	X	X	X		WCMC/BirdLife International /UICN/AZE
	Tendances en matière d'aires d'importance particulière pour les services écosystémiques conservés	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>							
	Tendances en matière de représentativité écologique des aires conservées	Superficie des aires protégées dans les écorégions terrestres, marines et d'eau douce	X	X	X	X	X		WCMC
		Indice de protection des espèces	Y						GEOBON
		Indice de la représentativité des aires protégées	Y						GEOBON
	Tendances en matière d'efficacité et/ou d'équité de la gestion des aires conservées	Efficacité de la gestion des aires protégées	X		X	X	X		WCMC
		Indice de représentation de la vie sauvage (décomposé par aire protégée)	X	X					Réseau de l'évaluation et du suivi de l'écologie tropicale (TEAM)
	Tendance en matière de connectivité et d'intégration des aires protégées	Indice de connectivité des aires protégées	Y						PNUE
Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de	Tendances en matière du nombre d'extinctions	Nombre d'espèces éteintes	X	X	X		X	UICN, BirdLife International et autres partenaires	

conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.									de la Liste rouge	
	Tendances en matière d'extinctions évitées	Nombre d'extinctions évitées grâce aux mesures de conservation	Y						UICN, BirdLife International et autres partenaires de la Liste rouge	
	Tendances en matière de risques d'extinction et de populations d'espèces		Indice de la Liste rouge (indicateur proposé pour l'objectif 15.5 des ODD)	X	X	X		X	X	UICN, BirdLife International et autres partenaires de la Liste rouge
			Living Planet Index	X	X	X		X		WWF/ZSL
			Indice de protection des espèces pour les espèces en déclin	Y						GEOBON
			Indice d'intégrité de la diversité biologique locale	Y						PREDICT S
			Indice des oiseaux sauvages	X	X	X	X	X		BirdLife International /EBCC
	Indice de représentation de la vie sauvage	X	X				X		Réseau de l'évaluation et du suivi de l'écologie tropicale (TEAM)	
Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-	Tendances en matière de diversité génétique des plantes cultivées	Nombre de ressources phylogénétiques et animales pour l'alimentation et l'agriculture à l'abri dans des installations de conservation à moyen et à long terme (indicateur proposé pour l'objectif 2.5 des ODD)						X	FAO	
	Tendances en matière de diversité génétique des animaux d'élevage et domestiques	Proportion des races locales classées à risque, non à risque ou dont le risque d'extinction est inconnu (indicateur proposé pour l'objectif 2.5 des ODD)	X	X	X	X	X	X	FAO	
	Tendances en	Indice de la Liste rouge (parents pauvres)	Y						UICN,	

économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.	matière de risques d'extinction et de population des parents pauvres								BirdLife International et autres partenaires de la Liste rouge
		Indice des habitats des espèces (parents pauvres)	Y						GEOBON
	Tendances en matière de superficie des aires protégées de parents pauvres	Indice de protection des espèces (parents pauvres)	Y						GEOBON
	Tendances en matière de diversité génétique des espèces valables des points de vue socioéconomique et culturel	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>							
	Tendances en matière de développement et de mise en œuvre de stratégies pour minimiser l'érosion génétique et protéger la diversité génétique	Niveau de mise en œuvre des plans d'action mondiaux sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Y						
Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations	Tendances en matière d'écosystèmes protégés qui fournissent des services essentiels	Étendue des terres humides	X	X	X			X	WCMC
	Tendances en matière de risque d'extinction et de population d'espèces qui fournissent des services essentiels	Indice de la Liste rouge (espèces utilisées pour l'alimentation et la médecine, ou pour la pollinisation)	X	X				X	UICN/BirdLife International
		Living Planet Index (espèces utilisées)	X	X	X			X	WWF/ZSL
		Indice de l'habitat des espèces (espèces qui fournissent des services essentiels)	Y						GEOBON
	Tendances en matière de bienfaits	Indice de meilleure vie	X						OCDE
Indice de superficie de couverture verte des montagnes		Y					X	FAO	

pauvres et vulnérables.	des services fournis par les écosystèmes	(indicateur proposé pour l'objectif 15.4 des ODD)								
		Couverture par aires protégées de sites importants pour la diversité biologique des montagnes (indicateur proposé pour l'objectif 15.4 des ODD)						X		
	Tendances en matière de restauration des écosystèmes qui fournissent des services essentiels	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>								
	Tendances en matière de mesure dans laquelle les services des écosystèmes répondent aux besoins des femmes, des communautés autochtones et locales et des personnes pauvres et vulnérables	Accès inadéquat à la nourriture – adéquation de l'offre moyenne d'énergie alimentaire (mesurée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire)	X							FAO
		Pourcentage de la population ayant recours à des services d'eau potable gérés de manière sécuritaire (indicateur proposé pour l'objectif 6.1 des ODD)	X	X	X	X		X	OMS/ UNICEF	
Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la	Tendances en matière de résistance des écosystèmes	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>								
		Tendances en matière de stocks de carbone forestier	Y							FAO/GFW
	Tendances en matière de carbone contenu dans les écosystèmes	Indice mondial de la restauration des écosystèmes	Y							GEOBON/ iDiv

désertification.									
Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.	Tendances en matière de mise en œuvre du Protocole de Nagoya	Nombre de permis ou leur équivalent mis à disposition du centre d'échanges sur l'accès et le partage des avantages créé au titre du Protocole de Nagoya et nombre d'accords standards de transfert de matière communiqué à l'organe directeur du traité international	X			X	X		Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et FAO
		Nombre de pays ayant adopté un cadre législatif, administratif et de politiques pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya (indicateur proposé pour l'objectif 15.6 des ODD)						X	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique	Tendances en matière d'adoption et de mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique en tant qu'instruments, notamment leur développement, leur intégralité, leur adoption et leur mise en œuvre	Nombre de pays ayant élaboré ou révisé leurs SPANDB	X	X		X	X		Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
		Nombre de pays où les SPANDB ont été adoptés en tant qu'instruments de politique	Y						Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de	Tendances en matière de changements dans l'utilisation des terres et du régime foncier dans les territoires des communautés autochtones et locales (décision X/43)	a) Pourcentage des personnes propriétaires ou détentrices de droits protégés relatifs à des terres agricoles (par rapport à l'ensemble de la population agricole), par sexe, et b) proportion de femmes parmi les propriétaires ou détenteurs de droits des terres agricoles, par type de régime (indicateur vert proposé pour l'objectif 5.a des ODD)						X	

la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents	Tendances en matière de pratique de métiers traditionnels (décision X/43)	<i>Aucun indicateur spécifique n'a été recensé</i>							
	Tendances en matière de respect des connaissances et des pratiques traditionnelles manifesté par l'intégration complète, la protection et la participation entière et effective des communautés autochtones et locales à la mise en œuvre du Plan stratégique à l'échelle nationale	Nombre de suivis communautaires des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales pertinentes à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	X	X					Initiative de Satoyama
	Tendances en matière de diversité linguistique et nombre de personnes parlant les langues autochtones (décisions VII/30 et VIII/15)	Indice mondial de la diversité linguistique et niveau de menace pesant sur la langue.	X		X	X	X		Teralingua
Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont	Nombre d'inventaires d'espèces conservés utilisés dans la mise en œuvre de la Convention	Espèces représentées dans le code à barres du système de données sur la vie	X				X		Code à barres du système de données sur la vie
		Augmentation du nombre de dossiers sur l'incidence des espèces accessibles par l'entremise du système mondial d'information sur la biodiversité (SMIB)	X	X	X	X	X		SMIB
		Indice d'information sur l'état des espèces	Y						GEOBON
		Proportion d'espèces connues évaluées par le biais de la Liste rouge de l'UICN	X		X				UICN

améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.									
Objectif 20 : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.	Tendances en matière de mobilisation des ressources financières	Information fournie par le biais du cadre de remise des rapports financiers adopté à la décision XII/3 ( <a href="https://chm.cbd.int/search/financial-reporting">https://chm.cbd.int/search/financial-reporting</a> )	X	X		X	X		Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
		Aide officielle au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des écosystèmes (indicateur proposé pour les objectifs 15.a et 15.b des ODD)						X	
		Assistance officielle pour le développement des forêts et l'IED des forêts (indicateur proposé pour l'objectif 15.b des ODD)							X